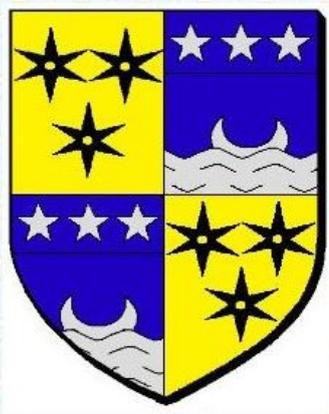


Les échos cléranais

Juillet Août 2020

N° 1



Le Mot du Maire

Chères Cléranaises, Chers Cléranais

L'équipe municipale et moi-même avons le plaisir de vous présenter le nouveau bulletin municipal, première édition d'une longue série qui, je l'espère, répondra à vos attentes au niveau de l'information locale. Il vous fera découvrir l'organisation municipale et ses services et, de façon plus générale, les événements qui émailleront, le quotidien de notre commune.

Au fil du temps, cette parution s'enrichira par de nouvelles rubriques, notamment pour un espace ouvert aux associations communales qui désirent partager sur les thèmes de leurs activités et des manifestations qui animeront la vie locale tout au long de l'année.

Cette année 2020 a été marquée, et le reste encore, par l'impact de l'épidémie du « covid-19 » et de la gestion de la crise sanitaire qui en découle. Cet événement a perturbé le quotidien de chacun d'entre vous tant sur le plan familial que professionnel, sur le plan scolaire ou sur le plan domestique, notamment par les mesures « de confinement » ou de « déconfinement » successives.

Dans notre commune particulièrement, la population a su faire face à cette situation critique et hors du commun. Aujourd'hui, en cette période estivale, dite de « vacances », où vous serez sans doute amenés à vous déplacer, il convient de rester prudent et de se prémunir face à un virus qui, malheureusement, est toujours présent.

Dans ce contexte, les manifestations festives traditionnelles ont été quelque peu perturbées, la fête de la Saint-Jean à Cause, la fête annuelle à Clérans ainsi que le pique-nique du 14 juillet ont été annulés. Toutefois, le « Club des Aînés Ruraux » a prévu un « vide-grenier » dans le bourg de Clérans, le dimanche 30 août, où vous êtes, bien entendu, conviés. Cette journée de convivialité marquera, je l'espère, une reprise vers la normale de la vie sociale au sein de notre village.

En vous souhaitant bonne lecture.

Le Maire

Bruno MONTI

A savoir

Contact Mairie :

Téléphone : 05 53 61 13 06

Télécopie : 05 53 58 50 15

mairiedecausedeclerans@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture :

Lundi 09 h 00 - 12 h 00

Mercredi 09 h 00 - 12 h 00

Vendredi 14 h 00 - 18 h 00

Comité de Rédaction : Marie-Christine TORRES, Laurent BARBAT, Bruno MONTI

NOTA

L'Association Fêtes et Loisirs communale :

En raison de la pandémie, le Feu de Saint-Jean a dû être annulé. Il en sera de même pour la fête du village, habituellement prévue fin juillet.

Votre nouveau Conseil municipal

- Maire :** M. Bruno MONTI
- 1er Adjoint :** M. Gérard MOURET
- 2ème Adjoint :** Mme Nadine BEYNEY
- 3ème Adjoint :** M. Laurent BARBAT



L'équipe municipale

Commission Finances

Laurent BARBAT, Nadine BEYNEY, Bruno MONTI et Gérard MOURET.

Voirie & réseaux

Gérard MOURET, Nadine BEYNEY et Jeffrey REVERSADE.

Bâtiments (Patrimoine, Équipements Communaux)

Bruno MONTI, Pascal GAUME & Marie-Christine TORRES.

Communications (Relations Extérieures)

Laurent BARBAT, Michelle NISSATO, Marie-Christine TORRES et Jean BIATO.

Aménagement de l'Espace (Urbanisme, Habitat, Environnement)

Bruno MONTI, Marc GEERDENS et Marie-Christine TORRES.

Affaire Scolaires

Nadine BEYNEY, Jeffrey REVERSADE.

Affaires Sociales

Jocelyne BRUNET-GARRIGUE, Pascal GAUME et Michelle NISSATO

Correspondant Défense & Correspondant Sécurité routière

Marie-Christine TORRES

DFCI* de Liorac : Gérard MOURET et Jean BIATO

* DFCI : Association Défense de la Forêt Contre l'Incendie de la Forêt de Liorac

L'équipe municipale change mais l'objectif reste le bien-être de la population clairanaise.

QUIZ



Que représente cette photo ?

Réponse en dernière page.

Votre nouveau Conseil municipal (suite)

Autres commissions ou Délégations en lien avec des structures extérieures

Délégation aux Anciens Combattants :

- Délégué et Porte-drapeau : Alain GREZEL
- Porte-drapeau : Yves LESCOMBE
- Intendance : Maxime REVERSADE

Commission de contrôle de la liste électorale :

- Titulaire : Pascal GAUME Suppléant : Marc GEERDENS
- Délégué de l'Administration : Roland CROUE
- Délégué du Tribunal : Maxime REVERSADE

Organisation des Régies internes

Salle des fêtes - Salles Associations

Brigitte MONTAURIOL, Jocelyne BRUNET-GARRIGUE et Pascal GAUME

Organisation et suivi des travaux des agents communaux

Bruno MONTI, Jocelyne BRUNET-GARRIGUE et Pascal GAUME

Ressources humaines

Bruno MONTI, Nadine BEYNEY

Archives

Laurent BARBAT, Nadine BEYNEY, Michelle NISSATO et Marie-Christine TORRES.

Délégations aux Structures intercommunales ou départementales

Délégation SDE 24 (Réseau électrique) :

Délégués Laurent BARBAT et Gérard MOURET ; suppléants Marie-Christine TORRES et Pascal GAUME

Délégation RDE (Réseau d'eau) :

Délégués Laurent BARBAT et Gérard MOURET ; suppléants Michelle NISSATO et Jeffrey REVERSADE

Délégation SMD3 : Délégué Pascal GAUME ; suppléant Nadine BEYNEY.

Délégation SIVS (Transports scolaires) :

Délégués Nadine BEYNEY et Jeffrey REVERSADE ; suppléants Bruno MONTI et Michelle NISSATO.

Un mot sur le coronavirus

La création d'une cellule de crise a permis une bonne gestion, au plan communal, de cette pandémie. La recherche auprès des instances départementales et communales a rendu efficace la fabrication de masques en tissu aux normes AFNOR.

Une dizaine de couturières (dont un couturier) bénévoles habitant le village ont confectionné ces masques qui ont été distribués les lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 mai 2020. Pour les enfants, ceux-ci recevront, sur demande, des masques adaptés à leur taille.

Pour ceux qui le souhaitent, des masques en tissu sont à votre disposition en Mairie, aux heures d'ouverture.

Attention, à compter du lundi 20 juillet 2020, le port du masque est rendu obligatoire dans tous les lieux clos ouverts au public.

MCT



21 juin 1944—21 juin 2020



Carnets

Naissances

- Léo Christian Marc GONTIER
- Jayli DAUHER

Ils nous ont quittés au cours du premier semestre 2020 :

- M. Guy ALLEMANDOU
- Mme Dominique SAULIAC née ROSSI
- Mme Odette LAFFORGUE née BOURNAZEL
- Mme Marguerite Annette BUTTIGIEG née HOFT

Vos contacts Santé

A Lalinde

Les docteurs MERRIEN et SERMOT sont joignables au 05 53 61 03 10.

Les docteurs AVODE, BONNELLE et VERSHOORE peuvent être appelés au 05 53 61 10 38.

Vous pouvez également contacter vos médecins référents. En cas d'urgence contacter le 15.

Vos Pharmacies les plus proches

À Lalinde :

Pharmacie de La Halle
1, rue des Déportés
Tel. : 05 53 61 00 10

HEYNARD Jean-Paul
12, avenue Jean Moulin
Tel. : 05 53 61 04 35

À Couze-Saint-Front

Pharmacie Révol
Avenue de Cahors
Tel. : 05 53 61 01 32

Réponse du Quiz : il s'agit de l'histoire concernant le cyprès planté dans le vieux cimetière au côté de l'Église Notre-Dame de Cause.

Le 21 juin dernier, invitées par la commune de Pressignac-Vicq, notre commune ainsi que celle de Mauzac-et-Grand-Castang ont commémoré les combats qui opposèrent les maquisards aux troupes de la 11ème Panzer Division allemande lors des batailles de Mouleydier et de Pressignac et les massacres qui s'en suivirent. Cette journée du souvenir a commencé avec une messe célébrée par l'abbé COSTISELLA sur l'esplanade du monuments aux morts de Pressignac-Vicq. La cérémonie s'est déroulée ensuite au pied du monument en présence de Mme MONTEUIL, sous-préfète de Bergerac, ainsi que M. Michel DELPON, député de la circonscription, des anciens combattants et des porte-drapeaux de nos communes.

Une délégation des trois communes s'est ensuite rendue sur les stèles réparties sur le cheminement des combats pour y déposer une gerbe et se recueillir ; un instant de méditation où chacun peut mesurer le sacrifice de ceux qui sont tombés pour défendre la Liberté. MCT

MEMENTO

Cet été, luttons ensemble contre les nuisances du quotidien

Nuisances sonores : Pas de bruits de tondeuses ou de moteurs divers entre 12 h 00 et 14 h 00 et de 20 h 00 à 6 h 00 du matin, de même que les dimanches et jours fériés (sauf entre 10 h 00 et 12 h 00).

Si vous souhaitez faire la fête, n'hésitez pas à prévenir vos voisins.

Les feux de plein air : Les feux de branchages et autres déchets végétaux sont totalement interdits du 1er mars au 30 septembre.

Ordures ménagères et encombrants : Le dépôt de sacs d'ordures en tout genre et d'objets encombrants à côté des cuves à ordures ménagères est interdit par la loi et est verbalisable.

Un service d'enlèvement des objets encombrants est régulièrement réalisé par la Mairie. N'hésitez pas à nous contacter en cas de nécessité.

Le petit Marché du Mercredi

M. Christophe POUSSIN, épicer ambulant, se tient chaque mercredi sur la Place du Monument aux Morts de 16 h 00 à 19

